



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Déléguée Territoriale
Christèle MERCIER

Dossier suivi par : Alexandra DUTHU
Téléphone : 03 85 21 97 95
Mail : a.duthu@inao.gouv.fr

Affaire suivie par : Solène GAMBIER

N/Réf : CM/AS/AD-25-611

Monsieur Le Président
Communauté de Communes Terre Valserhône
Maison de l'Urbanisme
195 rue Santos Dumont
01200 VALSERHÔNE

Mâcon, le 22 décembre 2025

Objet : Modification 4 du PLUiH Terre Valserhône

Monsieur Le Président,

Par mail reçu le 10 octobre 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet arrêté de la modification N°4 du PLUiH de Terre Valserhône.

La liste des Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine figure en annexe de ce courrier.

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La modification 4 du PLU consiste en :

- La rectification d'une erreur matérielle dans le règlement écrit ;
- L'identification d'une parcelle à Injoux-Génissiat en vue de l'installation d'un parc photovoltaïque (secteur Apv) sur le site d'une ancienne usine d'incinération des ordures ménagères (2,38 hectares) ;
- La création de trois STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées) à Valserhône (2251 mètres carrés) pour l'extension du refuge de la Conay et pour la création d'une aire de bivouac et de deux cabanes (76 mètres carrés) à Montanges pour l'extension du site d'hébergement touristique du château (3,61 hectares) ;
- L'évolution de trois emplacements réservés (ER) : la réduction d'un ER qui intègre par erreur une habitation et la suppression de deux ER dont les travaux concernés sont d'ores et déjà été réalisés ;
- Des modifications du règlement écrit concernant notamment les règles de construction ;
- Des évolutions d'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) en zone urbaine.

Ces évolutions ont une incidence limitée sur le potentiel de production en AOP et IGP.

Aussi, après étude du dossier, l'INAO ne s'oppose pas au projet de Modification n°4 du PLUiH Terre Valserhône.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
La Déléguée Territoriale,
Christèle MERCIER

Copie : DDT de l'Ain

Annexe : liste des SIQO (Signe d'Identificaton de la Qualité et de l'Origine)

Communauté de communes Terre Valserhône

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

AOP : Appellation d'Origine Protégée

IGP : Indication Géographique Protégée

IG spi : Indication Géographique de boissons spiritueuses

	Bellegarde- sur- Valserine	Billiat	Champfromier	Chanay	Confort	Giron	Injoux- Génissiat	Lhôpital	Montanges	Plagne	Saint- Germain-de- Joux	Villes
AOP Bleu de Gex haut Jura ou Bleu de Septmoncel	X	X	X		X	X	X		X	X	X	X
AOC Bois du Jura	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
AOP Bugey				X								
AOP Comté	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
IGP Comtés Rhodaniens				X								
IGP Coteaux de l'Ain	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
IG de boisson spiritueuse Eau-de-vie de vin originaire du Bugey ou Fine du Bugey				X				X				

	Bellegarde- sur- Valserine	Billiat	Champfromier	Chanay	Confort	Giron	Injoux- Génissiat	Lhôpital	Montanges	Plagne	Saint- Germain-de- Joux	Villes
IGP Emmental de Savoie	X	X		X			X	X			X	X
Gruyère	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
IG de boisson spiritueuse Marc du Bugey				X				X				
AOP Morbier	X		X		X	X			X	X	X	
IGP Raclette de Savoie	X	X		X			X	X				X
AOP Roussette du Bugey				X								
IGP Tomme de Savoie				X								
AOP Vin des Allobroges				X								
IGP Volailles de l'Ain	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X